

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 86, 390 et 1232 à 1247 inclusivement.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES ARCHIVES PUBLIQUES—LES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR DES MINISTRES

Question n° 86—**M. Cossitt:**

Des accords ont-ils été passés entre certains ministres du gouvernement défait le 22 mai 1979 et les Archives publiques concernant la prise en charge ou le stockage de documents et, le cas échéant, a) quel est le nom des ministres en question, b) de quelle sorte de documents s'agit-il, c) les documents ont-ils été triés et catalogués et, sinon, quand le fera-t-on, d) le public aura-t-il accès à ces documents et (i) le cas échéant, quand (ii) sinon, pourquoi?

**L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications):** Les archives publiques m'ont transmis les renseignements suivants. Les Archives publiques du Canada offrent aux ministres et aux ex-ministres un service de dépôt de sécurité pour leurs papiers. Selon ce système de dépôt, les papiers restent la propriété du déposant, qui en contrôle également l'accès. Les Archives publiques ne trient, ni ne décrivent les documents mais assurent uniquement l'entreposage. Il appartient par la suite au déposant de déterminer l'usage qui sera fait de ses papiers.

a) Voici la liste des ministres défaits le 22 mai 1979 qui ont versé des papiers aux Archives publiques:

Nom	Nombre de mètres
Tony Abbott	40.8m
Norm Cafik	24.0m
Iona Campagnolo	61.5m
Bud Cullen	33.0m
Hugh Faulkner	71.2m
Alastair Gillespie	104.03m
Jack Horner	14.1m
Otto Lang	98.1m
Len Marchand	31.2m
Martin O'Connell	47.7m
John Roberts	18.6m

Le ministre suivant défait le 22 mai 1979 a fait don d'une partie de ses papiers aux Archives publiques:

Barney Danson 100.97m

b) Les Archives publiques ne savent pas exactement en quoi consistent les collections en dépôt. Toutefois, d'après les collections dont on leur a fait don par le passé, il semblerait que ces documents varient d'un ministre à l'autre, mais qu'en général ils se rangent dans une ou plusieurs des catégories suivantes:

## Questions au Feuilleton

—papiers accumulés lorsqu'ils étaient députés, notamment de la correspondance échangée avec leurs commettants, des travaux de recherche, des dossiers sur certains sujets et sur le parti;

—papiers personnels et politiques portant sur leurs responsabilités ministérielles, notamment de la correspondance, des notes de service, des travaux de recherche et des ouvrages de référence, des coupures de presse conservées par le Cabinet du Ministre;

—il peut s'agir également de papiers de famille ou d'affaires.

c) et d) Les collections reçues en dépôt ne sont triées, ni répertoriées par les Archives publiques. Celles-ci feront des démarches auprès des déposants afin de savoir s'ils comptent en faire don aux Archives. Dans l'affirmative, le personnel des Archives procédera au triage, au classement et à la description des papiers. Ceux qui possèdent une valeur historique sont conservés dans la collection permanente des Archives publiques. Les modalités concernant l'accès sont établies par le donateur en consultation avec les Archives.

NOTE: Les archivistes n'ont pas encore commencé à classer les papiers Danson.

## LA SOCIÉTÉ CANARCH LIMITED

Question n° 390—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières a) 1977, b) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société *Canarch Limited*?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en a) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, b) prêts, avances ou garanties, c) investissements, avant et après tout amortissement?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canarch Limited (hors exploitation)

	a) 1977	b) 1978
1. Recettes	—	—
Revenus nets	—	—
2. a) Subventions	—	—
b) Prêts, avances et garanties	—	—
c) Investissements	Néant	Néant

## L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ—LE GROUPE D'ÉTUDE

Questions n°s 1232 à 1247—**M. Herbert:**

Le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de l'électricité a-t-il recommandé au gouvernement, en juillet 1978, que toutes les sociétés soient évaluées d'après un code d'éthique commerciale établi en fonction de priorités économiques et sociales pour le Canada et que les sociétés qui respectent ce code soient traitées de la même façon que les autres par les gouvernements, peu importe la nationalité de ceux qui en ont la propriété ou la mainmise et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement?